

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS

VILLE de VALREAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du MARDI 28 MAI 2024

Conseillers en exercice : 29

Présents : 22

Absents excusés avec pouvoir : 6

Absent excusé : 0

Absent : 1

L'An deux mille vingt-quatre et le vingt-huit mai à 18h30, **le CONSEIL MUNICIPAL** de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle dite « L'Oustau », Espace Jean Duffard à VALREAS, qui présente toutes les conditions de sécurité et d'accessibilité nécessaires à la réunion du Conseil, **sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Maire.**

Date de la convocation : 22 mai 2024

Date d'affichage : 22 mai 2024

Étaient présents :

Jean-Luc BLANC, Dominique MALLET, Christian BARTHELEMY, Christiane MERY, Franck VIGNE, Adjoints.

Marie-Andrée GAGNIERE, Jean-Daniel UGHETTO, Marinette SERVAN, Philippe SAYN, Jean-Marie ROUSSIN, Léonard PACE, Daniel BARBER, Sibylle GENESTON, Géraldine CHAMBERT, Sandra KIENTZI, Jean-Sébastien GUENARD, Sandrine DERMEGHSIAN, Virginie AYME, Clément JACQUIER, Leila CHEVALIER, Jacques PERTEK, Conseillers municipaux

Étaient excusés :

Rosy FERRIGNO, Adjointe, ayant donné pouvoir à Marie-Andrée GAGNIERE

Jacques FAGARD, Adjoint, ayant donné pouvoir à Jean-Luc BLANC

Régine DOUX, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Jean-Marie ROUSSIN

Bruno VALLE, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Christian BARTHELEMY

Dominique DELERUE, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Dominique MALLET

Jean-Louis LAURENT, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Jacques PERTEK

Était absent :

Houcine SERRAR, Conseiller municipal

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Christiane MERY, est désignée secrétaire de séance et ceci, à l'unanimité des membres présents.

**DELIBERATION N° 2024-05/41 : « OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT ET DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU) DU CENTRE ANCIEN DE VALREAS »
2024- 2029 - ABROGATION DÉLIBÉRATION
N° 2023-09/68 ET APPROBATION DE LA
CONVENTION**

REÇU EN PREFECTURE

le 31/05/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-218401388-20240528-DEL_2024_05

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.303-1 (OPAH), L.321-1 et suivants, R. 321-1 et suivants ;

Vu la circulaire n°2002-68/UHC/IUH/26 relative aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat et au programme d'intérêt général, en date du 8 novembre 2002 ;

Vu le règlement général de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat ;

Vu le 3^{ème} Plan Départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) 2017-2023, adopté le 3 juillet 2017 par un arrêté conjoint du Préfet de Vaucluse et du Président du Conseil départemental de Vaucluse ;

Vu la délibération n°21-163 en date du 23 avril 2021 du Conseil régional relative à l'approbation du Plan Climat régional « Gardons une COP d'avance » ;

Vu la délibération n° 2023-09/68 du Conseil municipal du 26 septembre 2023 approuvant la convention « Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouveau Urbain (OPAH) du centre ancien de Valréas » pour une durée de 5 ans ;

Considérant la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) prise en application de l'article L.303-2 du code de la construction et de l'habitation signée par l'Etat, le Département de Vaucluse, la Communauté de Communes Enclave des Papes-Pays de Grignan et la ville de Valréas le 22 septembre 2023 ;

Considérant que la commune de Valréas, engagée dans le programme « Petites Villes de Demain », souhaite la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouveau Urbain (OPAH-RU) ;

Considérant que ce dispositif partenarial permet de mobiliser une ingénierie et des aides financières destinées à améliorer l'habitat privé. L'OPAH-RU interviendra sur le périmètre du centre-ancien et de ses faubourgs immédiats. Couplés aux outils juridiques de l'ORT, l'OPAH-RU permettra une action publique ciblée et intense en mobilisant plusieurs dispositifs d'intervention ;

Considérant que la convention d'OPAH-RU entre l'Etat, la Région SUD PACA, le Département de Vaucluse et la ville de Valréas, d'une durée de 5 ans approuvée lors de la séance du Conseil municipal du 26 septembre 2023 n'a pas pu être mise en œuvre, le cadre d'intervention de l'ANAH, co-financeur principal de l'opération ayant été modifié en début d'année 2024 ;

Considérant que l'OPAH-RU permettra d'accompagner techniquement et financièrement les propriétaires dans le cadre d'actions incitatives, pour la réhabilitation de 67 logements ;

Considérant que la modification du cadre d'intervention de l'ANAH a entraîné une modification du plan de financement approuvé lors de la séance du Conseil municipal du 26 septembre 2023 ;

Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le nouveau plan de financement ci-dessous qui fait état des enveloppes maximales pour 5 ans, par partenaire :

REÇU EN PREFECTURE

le 31/05/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-218401388-20240528-DEL_2024_05

Enveloppes budgétaires globales par financeur sur 5 ans :

	ANAH	Ville	Région	CD84	Total
Aides aux travaux	1 614 100 €	366 150 €	156 190 €	85 000 €	2 221 440 €
Ingénierie	203 075 €	107 375 €	/	/	310 450 €
Total	1 817 175 €	473 525 €	156 190 €	85 000 €	2 531 890 €

Considérant que le projet de convention « Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouveau Urbain (OPAH-RU) du centre ancien de Valréas » et que les engagements des partenaires présentés ont été validés par le comité de pilotage le 17 avril 2024 ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Madame Dominique MALLET, Adjointe déléguée à l'Action Sociale, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ,

■ **ABROGE** la délibération n° 2023-09/68 du Conseil municipal du 26 septembre 2023 approuvant la convention « Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouveau Urbain (OPAH) du centre ancien de Valréas » pour une durée de 5 ans ;

■ **APPROUVE** la convention « Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouveau Urbain (OPAH-RU) du centre ancien de Valréas » entre la Commune de Valréas, le Département, la Région et l'ANAH pour une durée de 5 ans à compter de sa notification, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération ;

■ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'OPAH-RU ;

■ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, un adjoint par délégation, à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

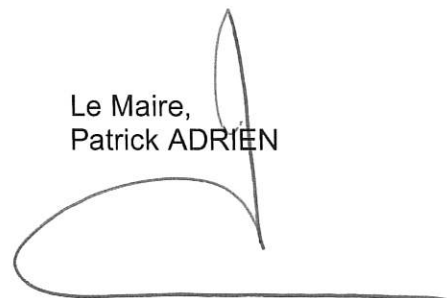
Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance,
Christiane MERY
Adjointe au Maire



Le Maire,
Patrick ADRIEN



Acte certifié exécutoire compte tenu de :
La réception en Préfecture, le : 31 MAI 2024
Et la publication sur le site internet de la Ville, le : 31 MAI 2024



REÇU EN PREFECTURE

le 31/05/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-218401388-20240528-DEL_2024_05